



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ET/OU DE SUBVENTION 2017

à transmettre impérativement en Mairie avant le 27 Janvier 2017

Nom de l'association :

Première demande

Renouvellement

(Cadre réservé à la Mairie)

Montant de la subvention sollicitée :

Date de réception du dossier :

Liste des pièces jointes :

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association :

SIRET :

Objet de l'Association (Journal Officiel) :

Adresse du siège social :

Déclaration en Préfecture : Le _____ à _____ n° _____

Activités proposées :

COMPOSITION DU BUREAU DIRECTEUR

	Nom - Prénom	Téléphone	Courriel (ou adresse postale)
Président(e)			
Trésorier(e)			
Secrétaire			

Personne à contacter en cas de problème sur le dossier :

tél : _____ @ : _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Catégories	Trianiens		Hors commune		faisant de la compétition**	
	Nombre total adhérent(e)s* en 2017	Nombre total adhérent(e)s* en 2016	Nombre total adhérent(e)s* en 2017	Nombre total adhérent(e)s* en 2016	Nombre total adhérent(e)s* en 2017	Nombre total adhérent(e)s* en 2016
Licenciés						
Non licenciés						
Encadrement						
Total						

*adhérents à jour de leur cotisation

** les autres seront considérés en loisirs

Veillez indiquer le montant de l'adhésion annuelle :

Enfant :

Adulte:

Votre association bénéficie-t-elle de locaux mis à disposition par la ville ? Oui Non

Si oui précisez lesquels :

INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement se traduit par vos dépenses courantes : frais de gestion administrative, comptable et organisationnelle de l'association

À combien estimez-vous vos dépenses de fonctionnement pour l'année à venir ? €

Montant de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la ville ? €

INFORMATIONS SUR L'ENCADREMENT ET LA FORMATION

Vos dépenses d'encadrement et de formation se traduisent par vos frais de personnels, de formation de vos salariés et de formation des bénévoles.

Encadrement salarié

Votre association dispose-t-elle de salarié(s) (animateur, encadrant, professeur ...) ? Oui Non

À combien estimez-vous vos dépenses d'encadrement salarié pour l'année à venir ? €

BILAN FINANCIER (dernier exercice)

Dates de l'exercice : Du

au

ACTIF		PASSIF	
SOLDE NÉGATIF DES ANNÉES ANTÉRIEURES		SOLDE POSITIF/RÉSULTAT DES ANNÉES ANTÉRIEURES	
SUBVENTIONS		SOLDE POSITIF/RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
AUTRES PRODUITS IMPUTABLES À L'EXERCICE		FACTURES FOURNISSEURS NON PARVENUES IMPUTABLES À L'EXERCICE	
SOLDE BANQUE		EMPRUNTS	
PLACEMENTS			
CAISSE			
Total actif		Total Passif	

Approuvé le

INFORMATIONS CONCERNANT D'AUTRES PARTENARIATS

Votre association sollicite-t-elle d'autres partenaires publics et/ou privés, que la ville de Traînou ?

Oui

Non

Si Non, pourquoi ?

Si Oui, lesquelles :

	2015	2016
Subvention fonctionnement communal		
Subventions communales complémentaires		
Autres subventions		
Autofinancement		

ATTESTATION

Je soussigné(e)

Président(e) de l'association

- Certifie avoir fourni les documents demandés :
- Attestation d'assurance annuelle
- Date de l'Assemblée Générale et relevé de finances présentés en Assemblée Générale par section
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.
- Certifie que le Bureau de l'association a approuvé cette demande, ainsi que le(s) projet(s) pour le(s)quel(s) elle est formulée.
- Certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Certifie avoir pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités territoriales qui donne à la Mairie de Trainou un pouvoir de contrôle sur notre association.

DEMANDE AU TOTAL

€ DE SUBVENTION À LA VILLE DE TRAINOU.

Fait à

Le

Signature du (de la) Président(e)
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Trésorier de l'association

Observations et Projets pour la prochaine saison :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.